

Les échelles des territorialités

Scales of territorialities

Xavier Arnauld de Sartre et Laurent Gagnol



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/89>

DOI : 10.4000/gc.89

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2012

Pagination : 5-16

ISBN : 978-2-336-00431-0

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Xavier Arnauld de Sartre et Laurent Gagnol, « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures* [En ligne], 81 | 2012, mis en ligne le 25 janvier 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gc/89> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.89>

Les échelles des territorialités

Scales of territorialities

Xavier Arnauld de Sartre et Laurent Gagnol

Territoire et territorialité. Retour sur un débat

- 1 Territoire ou territorialité... Est-il nécessaire de relancer un débat déjà ancien ? Assurément oui, tant le titre de ce numéro spécial, *Les échelles des territorialités*, y invite... Mais aussi au regard de l'actualité scientifique, en particulier de la tenue de colloques qui posent la question d'une science des territoires¹.
- 2 Il n'est pas lieu ici de rappeler la généalogie, ni même les différentes acceptions de cette notion de territoire, jugée souvent ambiguë. Contentons-nous de poser quelques jalons qui permettent de mieux situer les apports de ce numéro spécial. L'usage de la notion de territoire s'est banalisé, en géographie, au début des années 1990. Ainsi, un débat marquant paru dans *L'espace géographique* a fait clairement apparaître deux lectures de cette notion (Di Méo, 1991 ; Piolle, 1991). Guy Di Méo y défendait la matérialité du territoire comme fondement des représentations qui en sont faites (« La représentation trouve son origine dans l'objet. Elle part de l'espace, des dispositifs spatiaux », écrit-il page 360), alors que Xavier Piolle doute de la matérialité du territoire et voit dans le succès de cette notion celui d'une idéologie « sédentariste » qui privilégie une forme spatiale. Ainsi X. Piolle proposait-il comme « objet central de la géographie (...) [l'analyse] des relations dialectiques d'une part entre les territoires du contigu et du continu – souvent institutionnalisés – et les territorialités fréquemment discontinues que pratiquent les populations qui les habitent (ou encore entre territoires et réseaux), d'autre part entre les divers modes de territorialité mis en œuvre par les populations usant du même espace » (Piolle, 1991, p. 357). L'opposition entre territoire et territorialité y prend une forme d'autant plus « dramatique » que X. Piolle organisa, au moment où il publie cet article, un colloque intitulé *La fin des territoires*.
- 3 On sait depuis l'ampleur donnée à ces débats en géographie ou en sciences politiques, sur cette thématique d'obsolescence des territoires. Constitutifs d'une juxtaposition d'espaces appropriés, délimités et emboîtés, ils seraient amenés à disparaître avec

l'intensification et l'accélération des flux de la mondialisation et de ses réseaux déterritorialisés. Ces questions ne relèvent pas que du domaine scientifique et du positionnement disciplinaire stratégique. En raison de la portée opératoire de la notion de territoire, elles sont également d'ordre institutionnel et politique. De telle sorte d'ailleurs qu'il s'agit aussi d'un enjeu critique pour la géographie : O. Soubeyran (2009) invite à réfléchir sur ce qu'implique épistémologiquement et stratégiquement cette invocation de la fin des territoires, du constat trop vite repéré d'une déterritorialisation sous l'effet de la globalisation. En substance, quelle est la part idéologique de ce discours ?

- 4 Déjà en 1985, dans un article d'épistémologie critique, Gilles Sautter faisait prendre conscience de ces enjeux idéologiques en géographie. Mais, à cette époque, il s'agissait à l'inverse de nous mettre en garde contre un certain aveuglement pour un a priori territorial structurant la discipline. G. Sautter invitait ainsi les géographes à se dépendre de « l'idéologie géographique » que leur discipline véhicule à son corps défendant, et qui consiste en une « tendance irrépressible à décrire la surface terrestre en termes d'ensembles homogènes séparés par des limites ». Il fait la généalogie de « l'idéologie géographique de base » en montrant que ce qu'elle doit à sa longue cohabitation avec le pouvoir moderne de l'État : « gouverner par le truchement de l'espace » consiste à associer le rationalisme cartésien à l'impératif territorial², décliné à différentes échelles. En rejoignant ici les appels de C. Raffestin (1980), il exhorte la géographie à ouvrir un nouveau « chapitre », celui de ses rapports au pouvoir. Cela est d'autant plus nécessaire que les géographes se sont lancés « à corps perdu » dans une géographie appliquée où se prolonge et se renforce cet héritage idéologique. Il insiste enfin sur le fait que le territoire est loin d'épuiser la réalité de la multiplicité et de la complexité des formes de territorialité à travers le monde. Cette idée sera reprise et illustrée par Joël Bonnemaïson (1986), qui s'est proposé d'en examiner une forme spécifique, ce qu'il appelle la territorialité réticulée, telle qu'elle se manifeste chez les habitants de l'archipel mélanésien. Il montre que les lieux, non hiérarchisés entre eux, sont surdéterminés par le mouvement et les liens qu'il instaure. Ils connectent un réseau d'itinéraires. Le pouvoir « anime l'espace de son mouvement » plutôt qu'il ne fige l'espace dans un territoire quadrillé à travers lequel la souveraineté s'exerce de façon continue et uniforme.
- 5 Évidemment, ces territorialités non réductibles au territoire ne sont pas seulement observables chez les groupes sociaux les plus humbles et lointains. Elles sont à l'œuvre aussi dans nos propres sociétés. A. Tarrus (2000) le montre à travers sa notion de territoire circulaire tandis que d'autres évoquent le primat du temporel (Raffestin, 1986), du mobile (Retailé, 2005) et de l'identité plurielle sur les anciens cadres territoriaux (Claval, 1996). Ces propos rejoignent ceux de X. Piolle (1990) qui problématise la territorialité comme étant le produit à la fois d'un ancrage et de la mobilité et qui se situe sur un gradient qui va de la territorialité sédentaire (dont l'ancrage est souvent subi et attaché à un référentiel territorial unique, commun et continu) à la territorialité nomade³ (pouvant se libérer des contraintes du déplacement et multiplier les référentiels territoriaux au sein d'un système réticulaire qui permet de les associer).
- 6 Cette position a trouvé un écho particulier dans *Géographie & cultures*, qui se posa préférentiellement du côté de la diversité des rapports au territoire. Reconnaisant les forts liens qu'une certaine conception de l'espace entretient avec la modernité, nombre

d'auteurs de *Géographie & cultures* en appellent à une reconceptualisation du territoire – dans laquelle la territorialité tient là encore une place de choix (Bonnemaison et Cambrézy, 1996 ; Claval, 1996 ; Chivallon, 1999). Pourtant, ces auteurs invitent à ne pas opposer territoire et territorialité, mais plutôt à les voir dans une relation de complémentarité non exclusive.

- 7 Si l'opposition territoire/territorialité a été quelque peu résolue, le débat s'est déplacé. Du constat d'une conception située et idéologique du territoire, on est passé, comme on l'a vu probablement un peu trop vite, à celui de son « dépassement » par la mondialisation. À la fin annoncée des territoires, s'est ajoutée aussi la question de la faiblesse conceptuelle.
- 8 Il est indéniable qu'une grande partie des géographes ont fait des notions de territoire et de territorialité leurs notions centrales, remplaçant celles de région, finage, terroir ou aire. Elles se sont imposées face aux notions concurrentes d'espace vécu (Frémont, 1976), distance (Gallais, 1976), etc. Pour autant, dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy et Lussault, 2003), la notice « territoire », rédigée par trois auteurs différents (J. Lévy, B. Debarbieux et J.-P. Ferrier), fait apparaître les controverses et parfois les malentendus qui perdurent entre deux acceptations du territoire. D'un côté, les tenants de l'espace, des spatialités et des modes d'habiter, continuent d'identifier le territoire à son sens politico-juridique ou éthologique, en l'opposant au réseau. Cette vision est considérée par d'autres comme trop restrictive et désuète. Ces derniers préfèrent garder la richesse de la notion de territoire, en l'associant au besoin avec la notion de territorialité, ce qui permet de surmonter certaines dérives de la notion de territoire, en particulier celles qui les réduisent aux idées d'appropriation exclusive et de délimitation nette, de continuité et de contiguïté. Ils insistent sur le fait que territoires et réseaux se conjuguent : les lieux ne sont pas indépendants des liens, le mouvement s'ancre localement. Pour eux enfin, la notion de territorialité a le mérite de mieux intégrer une dimension symbolique, c'est-à-dire la valeur emblématique que l'espace représente pour un groupe donné, au fondement de son identité et des rapports à l'autre et à l'ailleurs (Debarbieux, 1995). Ainsi le débat s'est-il déplacé, ouvrant la porte à d'autres controverses sémantiques (Vanier, 2009).
- 9 Le questionnement qui semble aujourd'hui s'imposer avec acuité en géographie est celle de la relation entre territoires et territorialités, en particulier des effets de la mondialisation sur celle-ci. La mondialisation favorise certes l'émergence de nouvelles territorialités. Mais n'assiste-t-on pas également, de façon apparemment paradoxale, à un renouveau voire d'un déploiement des territoires ?

Le territoire, produit des territorialités de la mondialisation ?

- 10 En géographie politique, d'où viennent et reviennent constamment les notions de territoires et territorialités, l'association entre ces deux notions est particulièrement appropriée. Le territoire renvoie à une portion d'espace dotée de frontières et dominée par un pouvoir dont les compétences dépendent de l'échelle à laquelle pouvoir et territoire sont définis : ainsi, en France, l'État partage-t-il ses compétences avec différents niveaux scalaires situés au-dessus (Union européenne, Nations unies, etc.) ou en-dessous de lui (régions, départements, communes, etc.). À chaque niveau scalaire correspond un territoire sur lequel un acteur institutionnalisé exerce certaines

compétences qu'il partage avec d'autres acteurs situés à d'autres niveaux scalaires. La territorialité est, par définition, bien plus complexe, instable, multiple ; elle se manifeste à toutes les échelles. La territorialité désigne le processus d'appropriation de l'espace par un individu ou un groupe social. Cette appropriation, au sens large du terme, s'opère selon des modalités très différentes : elle peut être multiple, discontinue, éphémère, indirecte, symbolique, etc. Elles n'impliquent pas un territoire nécessairement borné ; il peut être réticulaire, archipélagique, topologique, et mieux correspondre, ainsi, à la diversité tant des modes d'appropriation de l'espace que des acteurs se l'appropriant.

- 11 De fait, le territoire est le cadre spatial privilégié de l'exercice du pouvoir institutionnalisé. Dès lors, les contestations portent sur les conflits de compétences entre instances de pouvoir situées à différents niveaux scalaires ou sur les frontières entre territoires. Mais pas sur les principes qui fondent le territoire : l'échelle (principe d'embûtement hiérarchique), la frontière (principe de continuité/contiguïté) et le pouvoir légitimé par le truchement de l'espace. Ainsi l'État-nation constitue-t-il une forme particulièrement achevée d'exercice du pouvoir structurée par l'organisation scalaire des territoires : l'État national a certaines compétences (dont la justice, l'économie, les relations extérieures), en partage d'autres avec les niveaux scalaires intermédiaires (l'éducation, les aides sociales) et en délègue d'autres aux niveaux les plus locaux (déchets, etc.). Si ces compétences varient selon les pays et selon les périodes, ce modèle a tendu à se généraliser depuis le milieu du XIX^e siècle.
- 12 Ce mode d'organisation spatiale doit cependant composer avec la mondialisation. Celle-ci crée de nouvelles entités de pouvoir supranationales (les Nations unies, l'Union européenne). Parallèlement on assiste, à l'échelle locale, à un déploiement de l'impératif territorial : les processus de communalisation, les nouvelles formes de gouvernance urbaines, les aires protégées, mais aussi toutes les réformes foncières qui tentent d'imposer un maillage territorial plus fin, constituent autant de nouveaux territoires créés par la mondialisation d'un mode de gestion de l'espace par le territoire. Tous ces nouveaux territoires intentionnels se surajoutent aux anciens cadres territoriaux, renforçant la complexité du millefeuille territorial. Cela a des conséquences sur les autres formes de territorialités : ils peuvent les rendre visible et les consolider ou, à l'inverse, les contrecarrer et les faire disparaître. Les effets réciproques sont complexes, mouvantes et jamais univoques.
- 13 Parallèlement la mondialisation, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale, s'accompagne de modalités d'exercice du pouvoir, de pratiques spatiales et de problèmes dont la généralisation, voire l'émergence, redéfinissent profondément le mode d'organisation territorial. Elle donne naissance à des acteurs, des concepts et/ou des dispositifs qui échappent en partie à la régulation étatique : les multinationales, les mouvements sociaux transnationaux, les conventions internationales (sur le changement climatique, la désertification ou la biodiversité). À l'autre bout, il existe une mondialisation « par le bas », celle des migrants, des diasporas, des commerçants et trafiquants, aux référentiels territoriaux multiples et discontinus qui se connectent par un système réticulaire ou archipélagique. Ces territorialités subalternes ne sont d'ailleurs peut-être pas sans en rappeler d'autres, moins périphériques, comme certaines formes de vie urbaines métropolitaines marquées par la multirésidentialité et les déplacements incessants. Face aux effets de la mondialisation et ce qui semble être la remise en cause de la souveraineté territoriale, s'appliquant sur des espaces et des

échelles stables, l'exercice du pouvoir paraît dilué. C'est du moins le discours dominant sur la mondialisation qui brouillerait les référentiels territoriaux, identitaires et politiques.

- 14 Face à cette réalité, la notion de territorialité ne permet pas uniquement de prendre en compte la diversité des acteurs et des niveaux scalaires auxquels se déploient les mondialisations. Elle permet d'étudier comment ces acteurs s'articulent aux territoires existants ou créent de nouvelles formes d'organisation spatiale. Quels types de territorialités émergent de la mondialisation ? Dépassent-ils les cadres spatiaux modernes ou les renforcent-ils en cherchant à se faire reconnaître comme territoire légitime ? L'impératif territorial de l'idéologie géographique moderne, reposant sur le territoire, la frontière et l'échelle, constitue-t-il la seule fin possible des processus de territorialisation liée à la mondialisation ?
- 15 Les articles réunis dans ce numéro spécial montrent tous, d'une manière ou d'une autre, que le territoire a toujours de beaux jours devant lui, voire que l'on assiste à son déploiement à différents niveaux de souveraineté s'appliquant à des échelles nouvelles d'exercice du pouvoir. Trois articles, ceux de Ioana Comat, Claire Cottereau et Bastien Sepulveda, s'inscrivent dans un champ qui a particulièrement servi à mettre en évidence la relativité du territoire : celui de la confrontation entre sociétés traditionnelles et sociétés modernes. Ce n'est pas la réactivation de l'opposition entre territorialités indigènes et territoires étatiques que ces auteurs décrivent. C'est plutôt le processus de renégociation des rapports entre ces populations et la modernité, processus qui passe par la négociation de leurs rapports avec le territoire. Dans le cas des sociétés modernes, Julien Rebotier montre pour sa part que le territoire reste pertinent comme outil pour le chercheur dans la mesure où la réalité, structurée par le pouvoir, est organisée en territoires. Cette clef de lecture est d'autant plus pertinente que les migrations internationales étudiées par B. Michalon ne s'accompagnent pas de la dilution des frontières. Alors que cette dilution a pu être prédite, on assiste au contraire à leur renforcement, et même à leur réactivation quotidienne aux portes des entités territoriales nées de la mondialisation. De leur côté, L. Gagnol et O. Soubeyran montrent que même la mondialisation environnementale (ou, dirons-nous, provoquée par les problèmes environnementaux) est adaptée à l'échelle des territoires, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser problèmes, qu'ils soient d'ordre scientifique et/ou politique.

Échelles, territoires et territorialités

- 16 Était-il nécessaire de faire un numéro spécial pour redécouvrir le territoire derrière de nouvelles territorialités ? Sans doute. Mais ce que nous apprennent ces articles va bien au-delà de ce simple constat. En analysant les processus de création territoriale, ces articles montrent que la forme territoriale moderne n'est la seule possible. C'est parce que les pouvoirs se légitiment préférentiellement à certaines échelles, héritées de la modernité, qu'ils structurent la réalité autour de territoires : les différentes territorialités débouchent sur le territoire par le truchement des échelles. Ainsi comprise, l'échelle n'est pas que l'outil de lecture de la réalité préféré des géographes. L'échelle est un niveau scalaire d'action légitimé par un pouvoir précis qui a su construire sa légitimité à ce niveau et qui, dès lors, mène ses actions d'organisation de l'espace par et pour ce niveau scalaire. Naturalisée par ces actions, l'échelle devient

légitime et organise un espace : elle crée un territoire. Ainsi, les articles réunis ici montrent que c'est parce que le pouvoir est légitimé à un niveau scalaire particulier que le territoire existe.

- 17 Trois processus produisant du territoire à partir d'une échelle d'action institutionnalisée amenant sont étudiés dans ce numéro spécial : celui de la construction des territoires par l'État, celui de la structuration de l'espace à l'intérieur et entre les territoires, et celui de la réactivation constante des cadres mentaux qui fondent les territoires (en particulier la frontière)...
- 18 Le premier processus est celui qui voit des populations aux territorialités spécifiques négocier avec les États-nations leurs rapports à l'espace. En négociant avec ce niveau scalaire, C. Cottureau et B. Sepulveda montrent bien que ce n'est pas tant le territoire qui est indépassable que la forme territoriale de l'État moderne. Claire Cottureau montre, chez ces Indiens emblématiques de la lutte de la société contre l'État (Clastres, 1972), que l'exercice du pouvoir par le biais du territoire a une dimension fortement culturelle : le pouvoir et la culture sont reliés par le biais du territoire. Bien que les territorialités autochtones soient le plus souvent réticulaires, bien que la mondialisation ait permis de conférer une nouvelle légitimité aux territorialités les plus quotidiennes de ces populations, la nécessité de s'adapter au fonctionnement d'un État moderne, c'est-à-dire structuré à partir de la maille et de la limite, conduit les Guarani à calquer, au quotidien comme dans leurs structures politiques, leurs formes d'organisation spatiale sur celles de l'État qui organise l'accès à l'espace et aux ressources.
- 19 Bastien Sepulveda va plus loin encore dans les liens entre mondialisation et territoire, en faisant des revendications territoriales la conséquence de la mondialisation des revendications indigènes : en cherchant à faire reconnaître leurs droits à l'échelle globale, les Mapuche parviennent à renégocier avec l'État non pas la reconnaissance de leurs territorialités, mais les limites d'un territoire. « [C'est] bien sur l'agencement des surfaces allouées qu'il y a conflit, pas sur la manière de se représenter le territoire » écrit ainsi B. Sepulveda. Ferment de la mobilisation collective et surtout ressource politique à destination de l'État, le territoire participe certes à la légitimation de revendications identitaires ou socio-économiques et rend possible l'autonomie politique de populations dominées ou périphériques. Mais l'autochtonie réduite à une fiction territoriale peut aussi contenir des effets associés, figeant une identité en ignorant par exemple les réalités urbaines et en accentuant parfois la ségrégation par l'assignation au territoire.
- 20 C'est le propos de la contribution à ce numéro de Ioana Comat qui étudie des Indiens au Québec (les Inuits) dont les rapports à l'espace sont stabilisés depuis bien plus longtemps que ceux qu'étudient les deux auteurs dont nous venons d'évoquer les travaux. Dans le cas de ces Indiens, ce qui compte ce n'est plus la stabilisation (voire la survie) du groupe par l'accès privilégié aux ressources d'un territoire, mais la reconnaissance de la diversité des territorialités des membres de ces groupes – c'est-à-dire tout simplement de leur place comme citoyens d'un État pluriel. Or celle-ci passe par la reconnaissance de la possibilité, pour des Indiens, d'habiter en ville – c'est-à-dire d'exister en dehors des territoires qui leur ont été attribués et auxquels ils ont été assignés. On perçoit, dans la description fine du processus de reconnaissance de l'urbanité indienne par le biais d'une commission mixte, toute la difficulté de reconnaître l'altérité dans des cadres spatiaux qui échappent à ceux de la culture

politique moderne fondée sur le territoire (ce cadre que I. Comat qualifie de « westphalien »). Dès lors, « comprendre la modernité autochtone nécessite de considérer les cadres mentaux qui ont permis à la ville, aujourd'hui, d'occuper cette place de choix dans les territoires autochtones contemporains »... et non, pourrait-on rajouter, chercher à voir dans les revendications territoriales de ces groupes la seule forme de modernité.

- 21 Ainsi ces trois articles décrivent un même processus : celui de la négociation avec l'État de territorialités fonctionnant sur des cadres spatiaux différents de ceux de la modernité westphalienne. Quand la négociation est bloquée dans un face-à-face avec un niveau scalaire particulier, celui de l'État national, et quand bien même (ou peut-être parce que) la légitimité de la position des uns serait renforcée par un niveau scalaire « supérieur » à celui de l'autre, la négociation se fait selon les cadres mentaux de la modernité. Mais l'ambiguïté du territoire, c'est qu'il comporte des effets associés quasi irréversibles : c'est ce piège territorial dénoncé à d'autres échelles par J. Agnew (1994) – piège qui se referme sur ceux qui pensaient pouvoir s'en servir. Avoir recours au territoire pour les mouvements indigènes, autochtones, ou de régions périphériques ou marginalisées, c'est faire reconnaître une identité et faire émerger un nouveau pouvoir légitime, mais c'est aussi revendiquer ce qui détruit leur territorialité. Ce n'est qu'en réussissant à changer les cadres du débat, en introduisant un autre acteur dans le débat comme dans le cas canadien décrit par I. Comat, qu'une place différente peut être conquise.
- 22 Julien Rebotier d'un côté, Laurent Gagnol et Olivier Soubeyran de l'autre, présentent une autre modalité de l'action des territoires face à des territorialités contradictoires – celles issues des risques et de l'incertitude environnementale. L'aléa, c'est bien connu, est un phénomène naturel qui, potentiellement, frappe sans intention ni discernement. Mais la vulnérabilité est là pour nous rappeler que nous ne sommes pas tous égaux face à l'aléa... que les risques sont construits dans le temps et dans l'espace par des sociétés. J. Rebotier montre le rôle essentiel que joue le territoire dans ce triptyque aléa-vulnérabilité-risque : car c'est à l'échelle de territoires (situés et définis à des niveaux scalaires différents, là n'est pas la question) que sont organisées les sociétés, c'est-à-dire que sont aménagés les espaces, réparties les populations, prises les décisions (...) qui conduisent *in fine* au positionnement inégal des groupes sociaux face aux aléas... et aux discours produits sur ces aléas. Le territoire apparaît ainsi comme une catégorie structurante pour lire et comprendre les impacts différenciés de l'aléa sur les sociétés, mais aussi la structuration des sociétés par un pouvoir discriminant.
- 23 En va-t-il différemment quand le risque n'est pas localisé en un lieu précis mais qu'il est global et diffus, comme peut l'être le changement climatique ? L'adaptation au changement climatique étudiée par L. Gagnol et O. Soubeyran peut conduire à croire à l'égalité de tous devant un changement. Mais la localisation et les modalités de ces changements, la capacité à s'y adapter et à définir une place dans les arbitrages qui vont être faits entre les différents espaces (entre ceux qui vont servir à atténuer l'intensité ou les effets du changement et ceux qui vont pouvoir continuer à agir selon les modalités), tout cela repose la question de l'organisation politique de l'espace. Or on retrouve ici le processus de construction territoriale décrit par J. Rebotier, mais à un autre niveau : la lutte n'est plus à l'intérieur des territoires, en fonction de l'arbitrage des pouvoirs qui organisent ces territoires, mais entre entités territoriales. Cela fait courir le risque que chaque territoire essaie d'externaliser à d'autres ce qui permet de

lutter contre le changement climatique (c'est-à-dire les changements de pratiques rendus nécessaires par le changement climatique) et de garder en son sein ce qui fait sa richesse : « l'injonction à l'adaptation comporte ainsi une dimension politique fondamentale qu'il s'agit de ne pas évacuer pour des motifs d'urgence ou au contraire de sacrifices pour le long terme ». L. Gagnol et O. Soubeyran montrent ainsi comment, dans le cas du Sahel, cette dimension politique, loin de redéfinir les cadres spatiaux dans lesquels s'incarnent les territorialités modernes, contribue à les réactiver. L'échelle globale réactive en quelques sortes les territoires, mettant à jour une troisième modalité de recréation des territoires.

- 24 C'est ce même processus que décrit Bénédicte Michalon dans son article sur les migrations internationales : face à un phénomène qui pourrait contribuer à remettre en cause la légitimité de cadres spatiaux westphaliens (ici, la frontière questionnée par la mondialisation économique et les migrations Nord-Sud), ces mêmes cadres spatiaux réagissent en réactivant des formes spatiales à même de renforcer les limites territoriales. Certes, ces limites ont changé : dans le cas étudié par B. Michalon, ce ne sont plus celles de l'État nation mais celles de l'alliance entre États pour faciliter les échanges à l'intérieur de leurs frontières mais aussi renforcer la sécurité aux frontières extérieures. Si ce phénomène est connu, B. Michalon montre comment son traitement est fait par la constante réactivation de frontières, y compris aux niveaux scalaires les plus « petits » – ceux du traitement des passeurs (illégaux) de frontières. Entre les lieux de détention et l'extérieur, à l'intérieur de ces lieux et entre lieux de détentions, tout un ensemble de frontières est créé pour constamment rappeler au « délinquant » que sa place se situe du mauvais côté de la limite... sans jamais interroger, bien évidemment, le sens de la limite au regard de la multiplicité des territorialités possibles.
- 25 L'échelle à laquelle les problèmes sont créés, identifiés ou traités, contribue ainsi fortement à définir la forme que prendront les multiples territorialités à l'œuvre. Le territoire est produit par l'échelle... De l'échelle au territoire, du territoire à l'échelle, les chemins peuvent diverger, mais le pouvoir est bien là pour les structurer.

BIBLIOGRAPHIE

AGNEW J., 1994, « The territorial trap: The geographical assumptions of international relations theory », *Review of International Political Economy*, vol. 1, n° 1, p. 53-80.

ALLIES P., 1980, *L'invention du territoire*, Presses universitaires de Grenoble, 188 p.

ARDREY R., 1967, *L'impératif territorial*, Paris, Stock, 299 p.

ARNAULD DE SARTRE Xavier & BERDOULAY Vincent, 2011, *Des politiques territoriales durables ? Leçons d'Amazonie*, Paris, Éditions Quae, Coll. « Indisciplines », 158 p.

BONNEMAISON J., 1981, « Voyage autour du territoire », *L'espace géographique*, n° 4, p. 249-262.

BONNEMAISON J., 1986, « L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique », in *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, ORSTOM, p. 500-510.

- BONNEMAISON J. et L. CAMBRÉZY, 1996, « Le lien territorial. Entre frontière et identité », *Géographie et cultures*, n° 20, p. 7-18.
- CHIVALLON C., 1999, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et cultures*, n° 31, p. 127-138.
- CLASTRES P., 1972, *Chronique des indiens Guayaki*, Paris, Presses Pocket/Plon, Terre Humaine Poche, 286 p.
- CLAVAL P., 1996, « Le territoire dans la transition à la postmodernité », *Géographie et cultures*, n° 20, p. 93-112.
- DEBARBIEUX B., 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'espace géographique*, n° 2, p. 97-112.
- DI MÉO G., 1991, « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », *L'espace géographique*, n° 4, p. 359-373.
- FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 223 p.
- GAGNOL L., 2011, « Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobiles », *L'information géographique*, vol. 75, n° 1, p. 83-94.
- GALLAIS J., 1976, « Espace vécu et sociétés tropicales. De quelques aspects de l'espace vécu dans les civilisations du monde tropical », *L'espace géographique*, n° 1, p. 5-10.
- PIOLLE X., 1990, « Mobilités, identités, territoires », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n° 3, p. 149-154.
- PIOLLE X., 1991, « Proximités géographiques et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'espace géographique*, n° 4, p. 349-358.
- RAFFESTIN C., 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », in F. Auriac et R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 173-185.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 249 p.
- RETAILLE D., 1996, « L'impératif territorial », *Cultures et conflits*, n° 21-22, p. 21-40.
- RETAILLE D., 2005, « L'espace mobile », in B. Antheaume et F. Giraut (dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD, p. 175-202.
- SAUTTER G., 1985, « La géographie comme idéologie ? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, n° 77, p. 193-203.
- SOUBEYRAN O., 2009, « Attention, ralentir, travaux ! », in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, p. 185-192.
- TARRIUS A., 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Aix en Provence, Éd. de l'aube, Coll. « Essai », 268 p.
- VANIER M., 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, 228 p.

NOTES

1. Par exemples les rencontres scientifiques grenobloises « Territoire, territorialité, territorialisation » qui en sont à leur troisième édition ; le colloque inaugural « Fonder les sciences des territoires » du Collège international des sciences du territoire.

2. Expression lancée par des éthologues (Ardrey, 1967), voulant rendre compte d'une « pulsion » commune à bon nombre d'être vivants, dont les sociétés humaines, elle a été reprise et revisitée notamment par D. Retaillé (1996). Insistons qu'il s'agit de la territorialisation de la souveraineté et de l'action publique, inséparable d'une vision du monde qui se l'approprie en le découpant, et qui est au fondement de la réflexion géographique.

3. Sur la question de la territorialité nomade, voir Gagnol (2011).

AUTEURS

XAVIER ARNAULD DE SARTRE

UMR 5603 SET – Société Environnement Territoire - Université de Pau & des Pays de l'Adour

xavier.arnauld@univ-pau.fr

LAURENT GAGNOL

UMR PACTE 5194 – Institut de Géographie Alpine - Université Grenoble 1

gagnollaurent@yahoo.fr